donner suite aux propositions faites par certains préopinants afin d'assurer des fonds suffisants à la recherche médicale et à la construction d'un plus grand nombre d'écoles de médecine.

En examinant les données statistiques de la médecine au Canada, on constate un manque sérieux de personnel. En Saskatchewan, il y a un médecin pour environ 1,100 personnes. A Terre-Neuve, à l'extrémité est du pays, il n'y a, je crois, qu'un médecin pour 1,900 habitants. Dans d'autres parties des provinces Maritimes, je crois que le chiffre est un médecin pour environ 1,400 personnes. Pourtant, le meilleur conseil que peut me donner la profession médicale est qu'il devrait y avoir un médecin pour environ 850 Canadiens.

Lorsque le projet de loi entrera en vigueur, le personnel médical nous fera grandement défaut au Canada, à moins de mutliplier sans tarder les facultés de médecine et les services de soins médicaux. J'estime donc que le gouvernement devrait suivre le conseil de nombreux Canadiens, y compris les membres de son propre parti avec qui j'ai parlé en particulier de la question, et affecter une somme beaucoup plus élevée aux installations nécessaires à la formation du personnel médical.

La première loi de la nature est l'instinct de conservation. De toute évidence, nous devrions donc dépenser davantage pour la recherche médicale. En calculant le produit national brut, les économistes évaluent à un chiffre astronomique la perte subie par notre grand pays à cause de maladies attribuables à l'insuffisance de services médicaux. Lorsque nous disposons des hôpitaux nécessaires, ils sont dépourvus de personnel et de services suffisants. Cela prouve que la maladie fait baisser notre produit national brut.

La chose intéresse particulièrement la Saskatchewan, car elle dispose de services de santé dont les frais sont déjà acquittés sur ses recettes fiscales. Lorsque le régime entrera en vigueur, en vertu de cette formule, la Saskatchewan retirera, sauf erreur, environ 14 millions de dollars par année. Lorsque cette somme nous sera accordée, nous avons l'intention d'en affecter immédiatement une grande partie—au moins 7 millions, au dire du député de Saskatoon (M. Brand)—à l'améprovince.

[M. Southam.]

Je cède maintenant la parole à un autre député, monsieur l'Orateur, mais je suis heureux d'avoir pu dire quelques mots.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, comme nous terminons ce septième jour de débat sur cette mesure, on pourrait facilement présumer que tout a été dit à ce sujet. Je constate à nouveau, alors que le débat se poursuit, que certains faits et points deviennent plus clairs. Je crois qu'il est nécessaire de consigner au compte rendu ce soir que jusqu'à la séance d'aujourd'hui, 34 membres de mon parti, 12 représentants du parti libéral, 3 membres du Crédit social, 5 Créditistes, 7 indépendants et 12 Néo-démocrates avaient parlé. D'après la proportion de ceux qui auraient le droit de prendre la parole, lorsqu'on considère le nombre de députés des divers partis à la Chambre, le parti conservateur aurait droit à 217 discours sur cette question. En comparaison du Nouveau parti démocratique, nous aurions droit à un peu plus de 50 discours. Par conséquent, je crois que nous faisons simplement notre devoir.

Inutile d'ajouter, que nous n'avons pas à tenir compte du nombre de discours prononcés par les députés ministériels, car ils se montrent intransigeants au sujet de l'adoption de cette mesure. J'ai vivement regretté aujourd'hui, au cours de la période des questions, l'attitude adoptée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) au sujet de mes questions concernant les paiements de sécurité de la vieillesse. Ne nous laissons pas induire en erreur; aucune mesure concernant la sécurité de la vieillesse n'est inscrite au Feuilleton. Nous ne pourrions pas examiner cette mesure même si le gouvernement décidait de la mettre en délibération aujourd'hui ou demain; ce serait impossible. Il y a quelques jours, j'ai assuré au gouvernement que s'il présentait une mesure concernant les besoins des personnés âgées au Canada qui est, je crois, beaucoup plus importante que l'attitude adoptée par le gouvernement au sujet du régime d'assurance frais médicaux, nous l'examinerions rapidement.

Voici la raison pour laquelle je suis très déçu de la position du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Sans être ici depuis aussi longtemps que lui, j'y suis quand même depuis un bon nombre d'années et j'ai toujours cru qu'il était en quelque sorte le chamlioration des services de formation et de re- pion d'un opprimé; j'ignore de qui il s'agit cherche pour la profession médicale, de façon aujourd'hui, mais c'est ce que je pensais à un à rendre le régime plus efficace dans cette moment donné. J'aimerais connaître son point de vue exact sur nos vieillards pensionnés et